



CIB
N° 7046

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinava - 4101 Jambeppe-Sur-Meuse

Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Hainaut : 108 Rue des Pierres - 7020 Maisières

T.V.A. BE 0406.671.312

Compte Bancaire : 340-0298168-28

cibic@skynet.be

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE BT ≤ 10 KVA

Rapport n° : <u>21 130626 103</u>	Inspecteur CIB : <u>PETERS S.</u>	Date de visite : <u>26/06/2013</u>																		
Demandeur (Installateur) + Adresse facturation + N°TVA : <u>Perfect Elec SPRL (084921965K)</u> <u>Rue G. Génard, 5/2</u> <u>4839 BOÉ.</u>		Lieu du contrôle :																		
Nom Propriétaire + adresse :		EAN prélèvement : <table border="1"> <tr> <td>5</td><td>4</td><td>1</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td><td>4</td><td>5</td><td>0</td><td>7</td><td>3</td> </tr> </table>	5	4	1	4	5	6	7	0	0	0	0	1	6	4	5	0	7	3
5	4	1	4	5	6	7	0	0	0	0	1	6	4	5	0	7	3			

1) REFERENTIELS : R.G.I.E art. 86 autre : ... -270 -271 GRD : Projeck C10/C11 CIB : PRO- & CL- INS-E-12

2) COMPOSANTS DE L'INSTALLATION :

2.1) Protection(s) à courant différentiel résiduel :

Différentiel(s)	I _n (A)	I _{cc} (kA)	I _Δ (A)	Circuit(s) protégé(s)	Type	I _n (A)	I _{cc} (kA)	I _Δ (A)	Circuit(s) protégé(s)	Type
	<u>63</u>	<u>10</u>	<u>0,3</u>	<u>TOUS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> AC					<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> AC

2.2) Panneaux solaires photovoltaïques :

Nombre (a) :	Puissance de crête unitaire (b) /onduleur(s) (Wc)	Puissance de crête totale (a x b) (Wc)
<u>18</u>	<u>245</u>	<u>4410</u>

2.3) Onduleur(s) :

Marquage ou attestation CE de conformité : présent absent

Puissance a.c maximale : ≤ 5 kW > 5 et ≤ 10 kW

Nbr	P _{cc} (W)	I _{sc} (A)	Type / Marque / VDE 0126-1	N° de série	Protection aval : type + I _n (A)
<u>1</u>	<u>3800</u>	<u>18</u>	<u>SB3800-M</u>	<u>2002288109</u>	<u>D20A</u>

2.4) Compteur(s) de production « vert » :

Phase(s)	N° de série	Index* (kWh)	Marquage européen A.R. 6/7/81 (Max. 30/10/2016)	Marquages CE et métrologique A.R. 13/08/2006 (depuis 30/10/2006)
<input checked="" type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/> II <input type="checkbox"/> III <input type="checkbox"/> IV	<u>017912031181</u>	<u>00018,15</u>	<input checked="" type="checkbox"/> présent <input type="checkbox"/> absent	<input checked="" type="checkbox"/> présent <input type="checkbox"/> absent

2.5) Compteur principal réseau :

N° de série : <u>93498327</u>	Tension de service : <u>230</u> V	I _n protection raccordement : <u>50</u> A
Index* ⦿ (HP) (kWh) :	<u>- 0 0 3 5 0 1 , 2 -</u>	
Index* ⦿ (HC) (kWh) :	<u>- 0 0 4 5 6 9 , 4 -</u>	

2.6) Autre Compteur réseau : sans objet

N° de série :	Index* (kWh) :	<input type="checkbox"/> exclusif nuit <input type="checkbox"/> tri horaire <input type="checkbox"/> autre :
---------------------	----------------------	--

* Le présent rapport décrit les index au moment du contrôle et ne laisse en rien présager de ses évolutions

2.7) Mesures :

R _E : <u>16,3</u> Ω	R _{i photovoltaïque} : <u>500</u> MΩ	R _{i général} : <u>0,5</u> MΩ : <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> à améliorer (hors cadre du contrôle)
--------------------------------	---	---

3) MANQUEMENTS CONSTATÉS : Infraction : Néant

4 CONCLUSION :

- L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant : 06/2013
- L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.
- Ce rapport comporte 01 annexe(s) : Sch. unifilaire & position dossier photos autre(s).....

Signature de l'inspecteur
Pour CIB,

PETERS
Sylvain

Nom/signature du demandeur
Pour réception,



Annexe OA : À remplir par l'organisme agréé RGIE lors de la visite de contrôle

Attention : Veuillez remettre cette page à l'organisme agréé RGIE afin qu'il la complète et la signe.

Pour les réceptions entre le 01/12/2011 et le 15/02/2012, les pages Volet2_OA « GU_1Fr du 14/01/2011 » ou les pages 15 et 16 du formulaire Volet 1 « GU_3Fr du 22/10/2010 » peuvent être encore utilisées par l'OA et annexées comme telles aux nouveaux formulaires qui seront publiés prochainement.

1 Identification du site de production

Site de production visité (nom du producteur)	M																			
Code EAN	EAN Prélèvement	5	4	1	4	5	6	7	0	0	0	0	1	6	4	5	0	7	3	
	EAN Injection	5	4																	
Nom de l'organisme agréé RGIE	CIB asbl.																			
Date de visite	26 10 6 1 20 13																			
Motif de la visite (cocher la mention utile)	<input checked="" type="radio"/>	Volet 1 : nouveau site de production photovoltaïque																		
	<input type="radio"/>	Volet 2 : S2 Extension sans ajout d'un nouveau dispositif de comptage « vert »																		
	<input type="radio"/>	Volet 2 : S3 Extension avec ajout d'un dispositif de comptage « vert »																		
	<input type="radio"/>	Volet 2 : S5 Panne d'un ou plusieurs onduleurs avec remplacement																		
	<input type="radio"/>	Autres :																		

2 Dispositif de comptage

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

2.1 Relevés des index des compteurs réseau

Compteur réseau principal	
Dénomination de l'index (ex : heures pleines, heures creuses etc)	Index
MP	- 0 0 3 5 0 1 , 2 -
HC	- 0 0 4 5 6 9 , 4 -
Autre compteur réseau (ex : exclusif nuit)	
Dénomination de l'index	Index

Si vous avez plus de 2 compteurs réseau, veuillez copier et faire compléter cette page afin de la joindre au présent formulaire.
Annexe OA GU-OA_5Fr du 31/01/2012

COMPTEURS VERTS	Unité 1		Unité 2		Unité 3		Unité 4		Unité 5	
	CE 1	CE 2	CE 3	CE 4	CE 5	CE 6	CE 7	CE 8	CE 9	CE 10
Numéro de série	01791203181									
Index initial *	00018.15									
ONDULEURS	OND**									
Numéro de série (si l'onduleur est intégré aux modules PV, veuillez l'indiquer)	2002288109									
Index initial *	17.8-									

* reprendre les index tels que lus lors de la visite et indiquer les 0

** si l'installation comporte plusieurs onduleurs pour un même compteur vert, veuillez utiliser les autres colonnes en prenant soin d'adapter les références aux unités et compteurs verts. Si nécessaire, veuillez copier et compléter cette page en plusieurs exemplaires.

Système automatique de sectionnement : Testé* : conforme non conforme

Non Testé : pour cause absence tension autre raison (à préciser) :

* Conformément aux notes aux organismes agréés RGIE émanant du SPF-économie.

La CWaPE rappelle que le schéma unifilaire de l'entièrement de l'installation photovoltaïque doit être signé par l'agent contrôleur RGIE.

La CWaPE attire l'attention de l'agent sur le fait qu'une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infraction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

DATE : 26/06/2013

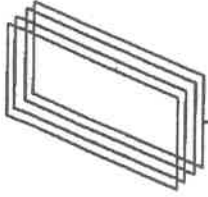
NOM DE L'AGENT :

PETERS
Sylvain

SIGNATURE :
Annexe OA



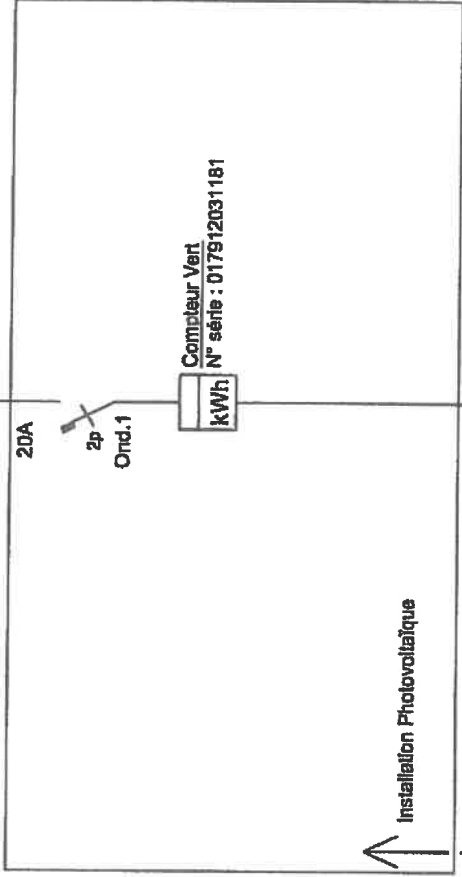
Installation 1
 Nombre : 18
 Pu : 245 Wc
 P total : 4410 Wc



Onduleur 1
 Marque : SMA
 Type : SB 3800-11
 N° Série : 2002288109
 Pac : 3800 Wc
 Iac : 18 A



302,5mm²



Modules PV :
 Marque : Enfinity
 Puissance : 245 Wc

Installation Photovoltaïque

Maison



2x230V - 50A
 n° série : 93496327



ΔI
 0,3 A
 63A
 10 kA

Code EAN : 541456700001645073

Propriétaire

Adresse de l'installation

Rue Haute Wegge, 49
 4300 WAREMME

Organisme Agréé

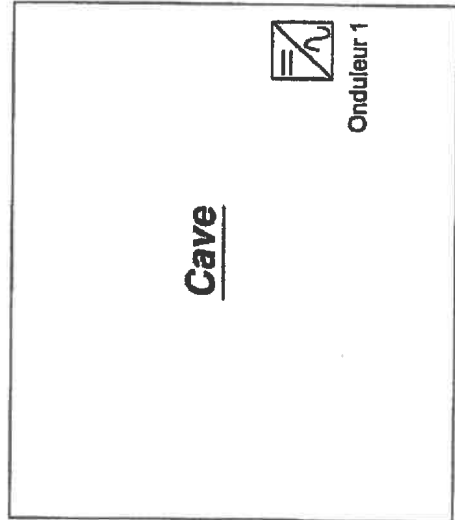
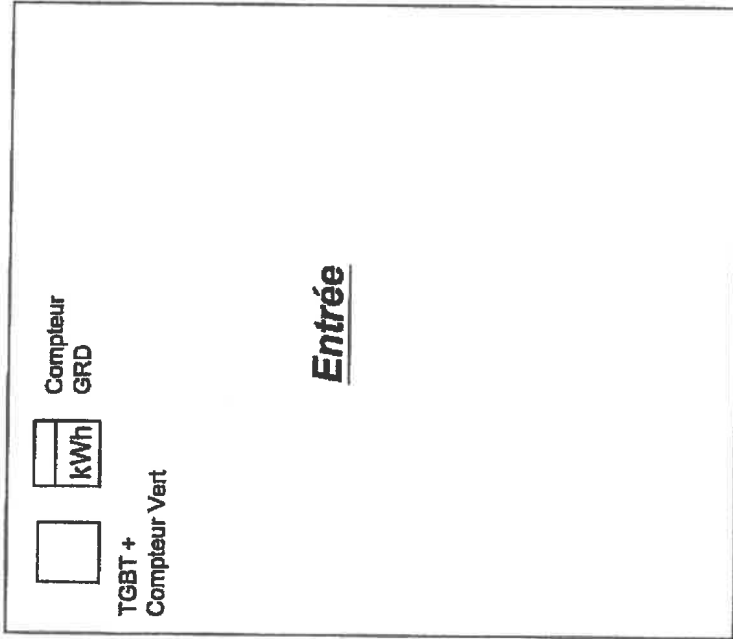
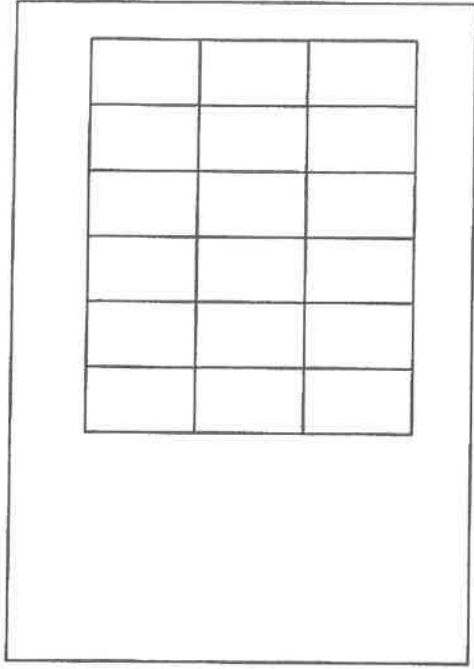
Date 26/06/13

Signature

Unifilaire

Electricité Générale
Perfect'Elec
 Anthony Bellemere
 0476/440 448
 4834 GOE
 perfect-elec@hotmail.be

Toit de la maison



Propriétaire

Adresse de l'installation

Rue Haute Wegge, 49
4300 WAREMME

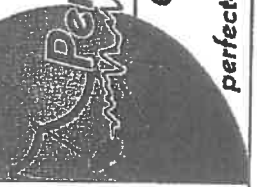
Organisme Agréé

Date 28/06/13

Signature



Implantation



0476/440 448
4834 GOE
perfect-elec@hotmail.be

**AUTORISATION EXPRESSE DE COMMUNICATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA
DEMANDE D'OCTROI DE CERTIFICATS VERTS ET/OU DE LABELS DE GARANTIE D'ORIGINE**

**Commission Wallonne pour l'Energie
Service Promotion des énergies renouvelable
Route de Louvain-la-Neuve, 4 bte 12
B-5100 NAMUR (Belgrade)**

Je soussigné(e), **Monsieur.**
[nom du demandeur de certificats verts et/ou de LGO]
résidant à:
Adresse :
CP: **4300** **Waremme**

autorise expressément la Commission wallonne pour l'Énergie, sise Route de Louvain-la-Neuve, 4 bte12 à 5100 NAMUR (Belgrade)

1. si la personne autorisée est une société :

Adorante Aldo

[nom de la personne habilitée, en vertu des statuts de la société, à représenter celle-ci] ,

[fonction de la personne représentant la société]

- €

2. si la personne autorisée agit en qualité de personne physique :

Adorante Aldo

Adresse:

CP:

Localité:

mon site de production d'électricité verte située à : **4.300 Waremme**
Rue Haute Wegge 49

J'autorise également la personne sus visée à consulter, dans les bases de données de la Commission wallonne pour l'Énergie auxquelles un accès m'est accordé en ma qualité de demandeur de certificats verts et/ou de labels de garantie d'origine, les données relatives à mon dossier personnel de demande préalable d'octroi de certificats verts et de labels de garantie

Lieu:

Date:

Signature,

rue Haute Wegge, 49

4300 Waremme

Copie

T.V.A. : BE

Facture N° 00169

Date facture : 03/07/2013

Date échéance : 03/07/2013

N° Client : 00475

	Quantité	Prix unitaire	Total hors T.V.A.	Code T.V.A.
Installation de 18 PV - Pour votre Maison imputation 481	1	5.141,51	5.141,51	02
Frais de dossier - Frais de dossier	1	919,81	919,81	02

Total : 6.061,32 €
T.V.A. (6 %) : 363,68 €
A payer : 6.425,00 €

GUICHET UNIQUE VOLET 1



Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_Volet1_6Fr du 18/02/2012

Date de réception du formulaire/...../.....
 N° de dossier :
 Cadre Réserve au GRD

A l'attention du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité :

Renvoyez l'original de ce formulaire dûment complété et signé à votre gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (GRD). Indiquez ici NOM ET ADRESSE du GRD.

1 Le demandeur

1. Un contrat de cession de certificats verts a-t-il été conclu entre le producteur et un tiers, appelé le cessionnaire ? (Cf page 2, Qui peut introduire la demande ?)

NON

Le producteur est le bénéficiaire des certificats verts. La demande est introduite à son nom et il peut ignorer la déclaration sur l'honneur reprise dans le cadre ci-dessous et passer directement au point 1.2..

OUI

Le producteur a complété et signé le modèle de contrat de cession et de représentation établi par la CWaPE (téléchargeable sur son site internet www.cwape.be). Il renonce donc à être le bénéficiaire des certificats verts. La demande est introduite au nom du cessionnaire mais le producteur doit remplir et signer la déclaration sur l'honneur reprise dans l'encadré ci-dessous.

DECLARATION SUR L'HONNEUR à compléter si les certificats verts font l'objet d'un contrat de cession:

Je soussigné, producteur, déclare avoir complété et signé le contrat de cession de certificats verts et de mandat de représentation établi par la CWaPE. Je m'engage à conserver un exemplaire de ce contrat pendant au moins toute la durée de son exécution et, le cas échéant, à en fournir une copie à la CWaPE sur simple demande écrite de sa part. Le producteur accepte que la demande soit introduite directement au nom du cessionnaire. Il accepte de facto de renoncer à effectuer toute transaction en rapport avec la gestion du compte certificats verts.

Lu et approuvé, *Lu et approuvé* le *26/06/13*

Nom et prénom du producteur (si le producteur est une société, de la personne habilitée à représenter celle-ci) :

Le cas échéant, nom de la société :

Signature du producteur: *[Signature]*

*voir sur www.cwape.be les lignes directrices CD-9/27-CWaPE relatives aux conditions à respecter pour qu'un client final puisse être considéré comme producteur (cas de l'autoproduction) ainsi que la note CD-10c23-CWaPE du 22/03/2010 relative aux conditions à respecter pour qu'un client final puisse être considéré comme producteur dans l'hypothèse particulière du bail ordinaire ou de la location "tous services compris" d'immeubles équipés de panneaux photovoltaïques.

2. Le demandeur a-t-il déjà un compte enregistré à la CWaPE? OUI NON

Si Oui, N° du compte :

3	3	X	0	5	6	2	0	8	R
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU Volet 1 - 6Fr du 18/02/2012

Le demandeur est :

une personne physique (particulier ou indépendant)

Nom	Prénom	<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
[Redacted]		
Numéro d'entreprise	B E - - - - -	Assujetti TVA : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

une personne morale

Nom de l'organisation			
Acronyme ou nom abrégé			Forme juridique
Numéro d'entreprise	B E - - - - -	Assujetti TVA	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
[Redacted]			
Nom	Prénom	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	
Tél. direct	Courriel	@	

Rue	Aux Laines	Numéro/BP	45
Code postal	4800	Commune	Verviers
Pays	Belgique		
Tél. principal	087 / 468181	Fax	
Courriel	@	GSM	
Site Web			



GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_Volet1_6Fr du 16/02/2012

2 Le / Les installateurs

Veillez cocher obligatoirement le cas de figure correspondant à votre situation:

- Vous avez un seul et même installateur pour la totalité de votre installation photovoltaïque (dispositif de comptage de l'énergie verte compris). Celui-ci doit s'inscrire une seule fois dans le cadre 2.A. mais doit signer les déclarations sur l'honneur du point 2.A. et 2.B. et le cas échéant compléter et signer le cadre 2.C.
- Vous avez 2 installateurs, un pour le dispositif de comptage d'énergie verte (compteur certificats verts, système de télérelève, etc.) et un autre pour le reste de l'installation photovoltaïque. Ceux-ci doivent s'enregistrer tous les deux. La société qui a placé le système de comptage doit s'enregistrer sous le cadre 2B et compléter le cas échéant le cadre 2.C. L'installateur des panneaux et autres éléments « hors comptage de l'électricité verte » doit compléter le cadre 2.A.

IDENTIFICATION :

Nom de l'installateur	DOMO - CONCEPT								
Numéro d'entreprise	B	E	0478	-	175	-	851	Forme juridique	
Pays									
Nom									
VOOS								<input checked="" type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme
Prénom									
CHRISTIAN									
Tél. ligne directe	087/468181			Courriel	@				

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

En tant qu'installateur de l'installation photovoltaïque « hors système de comptage de l'électricité verte », je déclare sur l'honneur que les informations techniques communiquées au point « 3.5 Description technique de l'installation photovoltaïque » de la présente demande de mise en service et d'octroi de certificats verts, ainsi que dans ses annexes (annexes 2 à 5), sont sincères et véritables.

FAIT À : VERVIERS.

LE : 08/10/2013

SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR :

DOMOconcept

ELECTRICITE GENERALE ET INDUSTRIELLE
Rue aux Laines, 46 - B-4600 VERVIERS
Tél.: 087 46 81 81 - Fax: 087 46 81 82
TVA: BE 0478 178 851 - RPM Verviers



GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_Volet1_6Fr du 18/02/2012

IDENTIFICATION :

Si l'installateur 2.A = 2.B, ne pas remplir ce cadre et signer uniquement la déclaration sur l'honneur.

Nom de l'installateur	DOMO-CONCEPT		
Numéro d'entreprise	B	E	0478-175- Forme juridique
Pays	BELGIQUE		
Nom	Voos	Prénom	Christian <input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme.
Tél.	087/468181	Courriel	@

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

En tant qu'installateur du système de comptage de l'électricité verte produite, je déclare sur l'honneur que les informations techniques communiquées au point « 3.4 Description du ou des compteurs verts » concernant le dispositif de comptage de l'électricité verte de la présente demande de mise en service et d'octroi de certificats verts, ainsi que dans ses annexes (annexes 2 et 3), sont sincères et véritables.

FAIT À :

VERVIERS

LE :

08 | 07 | 2013

SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR :

DOMO concept
ELECTRICITE GENERALE ET INDUSTRIELLE
Rue aux Laines, 46 - B-4800 VERVIERS

Si l'installateur signale dans le cadre 2.A ou 2.B ou un autre spécialiste technique des installations le service proposé à ses clients la communication à la CWaPE des relevés d'index du ou des compteurs de l'électricité verte en vue de l'octroi des certificats verts, celui-ci doit remplir le cadre et signer la déclaration sur l'honneur ci-après.

IDENTIFICATION :

Nom de la société ou p.phys.(indépendant)	DOMO-CONCEPT		
Numéro d'entreprise	B	E	0478-175-851 Forme juridique
Pays	BELGIQUE		
Nom	Voos	Prénom	Christian <input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme.
Tél.	087/468181	Courriel	@

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

En tant que société en charge de communiquer à la CWaPE les relevés d'index du ou des compteurs de l'électricité verte en vue de l'octroi de certificats verts, je déclare sur l'honneur être contractuellement habilité à réaliser cet encodage en lieu et place du demandeur. Conformément à l'article 1185 du Code Civil le contrat ne limite pas la responsabilité du producteur (demandeur) vis-à-vis de la CWaPE.

FAIT À :

VERVIERS

LE :

08 | 07 | 2013

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION DES RELEVÉS D'INDEX

DOMO concept
ELECTRICITE GENERALE ET INDUSTRIELLE
Rue aux Laines, 46 - B-4800 VERVIERS
Tél. : 087 46 81 81 - Fax : 087 46 81 82



GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_Volet1_BFcdv 18/02/2012

3 Le site de production photovoltaïque

Rue	Haute Wegge	Numéro/ BP	49
Code postal	4300	Commune	Waremme

Code(s) EAN

EAN prélèvement

5	4	1	4	5	6	7	9	0	0	0	1	6	4	5	0	7	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

EAN Injection (uniquement si compteur réseau bidirectionnel avec deux codes EAN)

5	4																
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tension d'alimentation au point d'accès
Veuillez cocher la mention utile :

<input checked="" type="radio"/>	BT 2 x 230V
<input type="radio"/>	BT 3 x 230V
<input type="radio"/>	BT 1N400V
<input type="radio"/>	BT 3N400V
<input type="radio"/>	Trans BT
<input type="radio"/>	Autre

Phase de raccordement
Veuillez cocher la mention utile :

	L1-L2 ou L1-N	L2-L3 ou L2-N	L3-L1 ou L3-N	L1-L2-L3-(N)
Onduleur 1	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Onduleur 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Onduleur 3	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Onduleur 4	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Onduleur 5	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Code encodage CWAPE			
Configuration*	(SSC) / B 1EAN / B 2EAN / SAC / A		
Tarif*	S / (BH) SC EN / BH EN / A		
10.6 Marque	Londis R6ur		
10.7 Modèle			
10.8 Type*	E / (M)		
10.9 N° de série	83 488 327		

- Si autre compteur réseau présent, cocher la mention utile
- Exclusif nuit
 - Effacement Heure de Pointe - EHP
 - Autre à préciser :

*Pour les champs avec choix, veuillez barrer la ou les mention (s) inutile(s) :

TYPE : E = électronique ; M = mécanique

CONFIGURATION : SSC = simple sans cliquet (peut tourner à l'envers) ; B 1EAN := bidirectionnel avec 1 code EAN ; B2 EAN = bidirectionnel avec 2 codes EAN ; SAC = simple avec cliquet ; A = Autre

TARIF : S = Simple ; BH = BI Horaire ; SC EN = Simple combiné au tarif exclusif nuit ; BH EN = BI Horaire combiné au tarif exclusif nuit ; A = Autres (à préciser)



GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_Volet1_BFv du 18/02/2012

Pour rappel : une unité de production photovoltaïque est définie par le dispositif de comptage d'énergie verte autrement dit il y a autant d'unités de production sur un site photovoltaïque relié à un point d'accès (un code FAN) qu'il y a de compteurs « verts ». Le nombre d'unités de production photovoltaïque au sein d'un même site de production et enregistré par la CWAPE s'élève à maximum 5 unités.

Nombre d'unités de production installées :

1 2 3 4 5

Code encodage CWAPE	Unité 1	
Paramètres		
	Marque	INFINITY
	Modèle	
	Nombre de modules	18
	Puissance par module (Wc)	245
3.4	Puissance installée (kWc)	4410
3.30	Système solaire	<input checked="" type="radio"/> FNI / <input type="radio"/> FI / <input type="radio"/> S
3.31	Position	<input checked="" type="radio"/> T / <input type="radio"/> F / <input type="radio"/> AS
3.32	Orientation (S= 0° / E= - 90°)	S=0°
3.33	Inclinaison (degré)	35°
Onduleurs		
	Onduleur(s) intégré(s) aux modules (barrer la mention inutile)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
	Identification du ou des onduleur(s)	N° de série
		2009288409
		Marque et modèle des onduleurs
		SMA SB 3800
3.8/5.9	Total P max sortie onduleur(s) (kVA)	318
Composants		
10.4	Identification	CE1
10.6	Marque	D. Notering
10.7	Modèle	PRO10 V11 9-12
10.8	Type (barrer la mention inutile)	<input checked="" type="radio"/> Électronique / <input type="radio"/> Mécanique
10.9	N° de série	012812031181
10.12	Raccordé à la télégestion*	<input type="radio"/> OUI / <input checked="" type="radio"/> NON
10.13	Classe de précision	1
	Marquage MID** (indiquer le marquage)	CE - 1112...

*Veuillez barrer la ou les mention(s) inutile(s) : SYSTÈME SOLAIRE : FNI = Fixé Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suiveur / POSITION : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol
 **Le marquage conforme MID sera obligatoire et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable à partir du 1^{er} juin 2012.

Code encodage CWaPE		Unité 2	
Équipement PV			
	Marque		
	Modèle		
	Nombre de modules		
	Puissance par module (Wc)		
3.4	Puissance installée (kWc)		
3.30	Système solaire	FNI / FI / S	
3.31	Position	T / F / AS	
3.32	Orientation (S= 0° / E= - 90°)		
3.33	Inclinaison (degré)		
Onduleur(s)			
	Onduleur(s) Intégré(s) aux modules <i>(barre la mention inutile)</i>	OUI / NON	
	Identification du ou des onduleur(s)	N° de série	Marque et modèle des onduleurs
3.6/5.8	Total P max sortie onduleur(s), (kVA)		
CE2			
10.4	Identification	CE2	
10.6	Marque		
10.7	Modèle		
10.8	Type <i>(barre la mention inutile)</i>	Électronique / Mécanique	
10.9	N° de série		
10.12	Raccordé à la télégestion*	OUI / NON	
10.13	Classe de précision		
	Marquage MID** <i>(indiquer le marquage)</i>	CE -----	

*Veuillez barre la ou les mention(s) inutile(s) : **SYSTÈME SOLAIRE** : FNI = Fixe Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suiveur / **POSITION** : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol
 **Le marquage conforme MID sera obligatoire et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable à partir du 1^{er} juin 2012.

Code encodage CWaPE		Unité 3		
Panel(s)				
	Marque	/		
	Modèle			
	Nombre de modules			
	Puissance par module (Wc)			
3.4	Puissance installée (kWc)			
3.30	Système solaire			FNI / FI / S
3.31	Position			T / F / AS
3.32	Orientation (S= 0°/ E= - 90°)			
3.33	Inclinaison (degré)			
Onduleur(s)				
	Onduleur(s) intégré(s) aux modules <i>(barrer la mention inutile)</i>	OUI / NON		
	Identification du ou des onduleur(s)	N° de série	Marque et modèle des onduleurs	
3.6/5.9	Total P max sortie onduleur(s) (kVA)			
Onduleur(s)				
10.4	Identification	CE3		
10.6	Marque			
10.7	Modèle			
10.8	Type <i>(barrer la mention inutile)</i>	Électronique / Mécanique		
10.9	N° de série			
10.12	Raccordé à la télégestion*	OUI / NON		
10.13	Classe de précision			
	Marquage MID** <i>(indiquer le marquage)</i>	CE -----		

*Veuillez barrer la ou les mention(s) inutile(s) : SYSTÈME SOLAIRE : FNI = Fixe Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suspendu / POSITION : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol
 ** Le marquage conforme MID sera obligatoire et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable à partir du 1^{er} juin 2012.



GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_Volet1 - 8F - 01/10/2012

Code encodage CWaPE		Unité 4
PANNEAUX PV		
	Marque	
	Modèle	
	Nombre de modules	
	Puissance par module (Wc)	
3.4	Puissance installée (kWc)	
3.30	Système solaire	FNI / FI / S
3.31	Position*	T / F / AS
3.32	Orientation (S= 0°/ E= - 90°)	
3.33	Inclinaison (degré)	
ONDULEUR		
	Onduleur(s) intégré(s) aux modules <i>(barre la mention inutile)</i>	OUI / NON
	Identification du ou des onduleur(s)	N° de série
		Marque et modèle des onduleurs
3.6/5.9	Total P max sortie onduleur(s) (kVA)	
TRANSFORMATEUR		
10.4	Identification	CE/
10.6	Marque	
10.7	Modèle	
10.8	Type <i>(barre la mention inutile)</i>	Électronique / Mécanique
10.9	N° de série	
10.12	Raccordé à la télégestion*	OUI / NON
10.13	Classe de précision	
	Marquage MID** <i>(Indiquer le marquage)</i>	CE -----

****Veuillez barre la ou les mention(s) inutile(s) : SYSTÈME SOLAIRE : FNI = Fixe Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suiveur / POSITION : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol**
***** Le marquage conforme MID sera obligatoire et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable à partir du 1^{er} Juin 2012.**

Code encodage CWaPE		Unité 5	
Éléments PV			
	Marque		
	Modèle		
	Nombre de modules		
	Puissance par module (Wc)		
3.4	Puissance installée (kWc)		
3.30	Système solaire*	FNI / FI / S	
3.31	Position*	T / F / AS	
3.32	Orientation (S= 0° / E= - 90°)		
3.33	Inclinaison (degré)		
Onduleurs			
	Onduleur(s) intégré(s) aux modules (barrer la mention inutile)	OUI / NON	
	Identification du ou des onduleur(s)	N° de série	Marque et modèle des onduleurs
3.8/5.9	Total P max sortie onduleur(s) (kVA)		
Compteur			
10.4	Identification	CE5	
10.6	Marque		
10.7	Modèle		
10.8	Type (barrer la mention inutile)	Électronique / Mécanique	
10.9	N° de série		
10.12	Raccordé à la télégestion*	OUI / NON	
10.13	Classe de précision		
	Marquage MID** (indiquer le marquage)	CE	

*Veuillez barrer la ou les mention(s) inutile(s) : **SYSTÈME SOLAIRE** : FNI = Fixe Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suiveur / **POSITION** : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol
 ** Le marquage conforme MID sera obligatoire et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable à partir du 1^{er} juin 2012.



GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_Volet1_5Fr du 10/02/2012

4 Conditions pour l'application du régime d'octroi des certificats verts

Le régime d'octroi des certificats verts qui sera d'application pour votre installation est celui en vigueur

- à la date où un acompte d'au moins 20% de l'investissement total est payé,
- ou à la date où un prêt vert, tel que visé à l'article 2 de la loi du 27 mars 2009 de relance économique correspondant à une partie ou à la totalité de l'investissement a été conclu,
- ou à la date d'attribution du marché public pour ce qui concerne les pouvoirs adjudicateurs soumis à la loi du 24 décembre 1993 relative au marché public et à certains marchés de travaux de fourniture et services.

Attention : ces règles s'appliquent à condition que la réception par l'organisme de contrôle RGIE intervienne dans les 6 mois à compter du paiement de l'acompte, ou de la conclusion du prêt ou de la conclusion du marché avec l'entrepreneur. Dans le cas contraire, c'est la date de réception conforme de l'installation par l'organisme agréé RGIE qui sera prise en compte (date de la visite).

DÉCISION D'INVESTIR:

Cocher la mention utile	Vous ne devez sélectionner qu'une seule des conditions suivantes:
<input checked="" type="checkbox"/>	Paiement d'un acompte d'au moins 20% de l'investissement
<input type="checkbox"/>	Conclusion d'un prêt vert pour au moins 50% de l'investissement total
<input type="checkbox"/>	Attribution d'un marché public
Date	09/10/2013

Les modalités de respect de ces conditions (dates prises en compte, preuves de paiement acceptées, etc.) sont publiées sur www.cwape.be

5 Annexes obligatoires à joindre à votre demande

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et ne exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci (envoi par e-mail : maximum 2 fichiers par dossier et chaque fichier transmis ne peut dépasser 5 Mo). En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable. Enfin, le GRD (ou la CWape) se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veuillez cocher

Annexes à fournir :

<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 1 :	Copie du rapport de contrôle de conformité au Règlement Général des Installations Électriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé
<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 2 :	Schéma électrique unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque (y compris emplacement du compteur « certificats verts » et emplacement du compteur « réseau » si existant), validé par l'organisme agréé (RGIE) La localisation du compteur CV sur le schéma unifilaire doit permettre de voir s'il s'agit de l'électricité brute ou de l'électricité nette qui est mesurée. On demande de préférence que le compteur mesure directement l'électricité nette. Il peut toutefois être admis de déterminer l'électricité brute par une méthode d'estimation de la consommation des auxiliaires.
<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 3 :	Copie de toutes les factures d'acquisition du système (installation comprise)
<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 4 :	Photos datées et lisibles des panneaux photovoltaïques posés définitivement, du ou des compteur(s) vert(s), du ou des compteur(s) réseau et du ou des onduleur(s). Les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index.
<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 5 :	L'annexe OA (GU-OA 5Fr du 31/01/2012) dûment complétée et signée par l'organisme agréé RGIE lors de la visite de contrôle de votre installation

Dans le cas où le demandeur est une personne morale :

- Annexe 6 : Statuts
- Annexe 7 : Documents attestant des pouvoirs du ou des déclarant(s)

À renvoyer au GRD + conserver une copie



GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_Volet1_8Fr.du.16/02/2012

Je soussigné déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du présent document, l'avoir lu et accepter les conditions qui y sont mentionnées (pour les personnes morales) que je suis dûment habilité à représenter la société mentionnée dans la présente;
- que les informations présentées dans la présente demande de mise en service et d'octroi de certificats verts ainsi que dans ses annexes, sont sincères et véritables ;
- m'engager à déclarer au GRD dans les 45 jours toute modification liée à mon compte ou à mon installation via le VOLET 2 du formulaire unique ;
- si le demandeur est le cessionnaire, avoir complété et signé le contrat de cession de certificats verts et de mandat de représentation établi par la CWAPE et m'engager à conserver un exemplaire de ce contrat pendant au moins toute la durée de son exécution et, le cas échéant, à en fournir une copie à la CWAPE sur simple demande écrite de sa part ;
- m'engager à conserver toutes les preuves d'acompte, de prêt vert ou d'attribution de marché public ainsi que le rapport de visite de l'organisme de contrôle RGIE, pendant toute la durée de l'octroi des certificats verts.

La CWAPE attire l'attention du demandeur sur le fait qu'une fausse déclaration peut donner lieu conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2011 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

FAIT À :

VERVIERS

LE :

08/02/2013

NOM DU DEMANDEUR (EN LETTRES CAPITALES) :

ALDO ADORANTE

SIGNATURE DU DEMANDEUR :